

Rapport annuel

sur

le Prix et la Qualité

du

Service public d'eau potable



- 2021 -

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2021
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

I. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE PUBLIC	4
A. ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	4
B. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE.....	4
C .CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE.....	5
1. Mode de gestion au 31 décembre 2021	5
D. PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	5
E. CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT	6
F. RESSOURCES	7
1. Points de prélèvement (année civile).....	7
2. Importations d'eau (année civile).....	7
3. Total des volumes d'eau potable (année civile).....	7
4. Evolution des volumes d'eau potable produits et importés (année civile).....	7
G. NOMBRE D'ABONNEMENTS	8
1. Evolution du nombre total d'abonnements	8
2. Répartition des abonnements par commune.....	9
II. VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION, FACTURES ET COMPTABILISEES	11
A. BILAN DES VOLUMES	11
1. Détail des exportations d'eau (année civile).....	11
2. Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés (période de relève)	12
B. LONGUEUR DU RESEAU	12
III. TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	13
A. FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	13
B. PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	13
1. Redevance de pollution domestique par commune.....	13
2. Le prix de l'eau.....	15
3. Evolution du prix et des composantes du tarif depuis 2010	16
4. Evolution du prix du m ³ d'eau.....	17
5. Prix de l'eau pour les abonnés de Bussières et de Ste Agathe en Donzy	18
C. TARIFICATION DES VENTES D'EAU EN GROS	19
D. RECETTES D'EXPLOITATION	19
1. Recettes de la collectivité	19
2. Recettes de l'exploitant.....	19
IV. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE	20
A .QUALITE DE L'EAU	20
B. PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	20
C. CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	21
D .PERFORMANCE DU RESEAU	22
E. RENOUVELLEMENT DES RESEAUX	23
F. CONTINUITÉ DU SERVICE	24
G. DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES	24
H .DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE	24
I. TAUX D'IMPAYES.....	24
J. TAUX DE RECLAMATIONS.....	25
K. DEGREVEMENTS SUR LES FACTURES D'EAU.....	25
L. PERFORMANCE DU CENTRE D'APPEL	25
V. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE.....	26
A. TRAVAUX ENGAGES OU FINALISES AU COURS DE L'EXERCICE.....	26
B. PRESENTATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL DE TRAVAUX 2021	26
C. ETAT DE LA DETTE	26
D. AMORTISSEMENTS REALISES	27
VI. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	27
A. AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	27
B. OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE	27
VII. TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS	28

I. Caractérisation technique du service public

A. *Organisation administrative du service*

Le Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier regroupe en 2021 75 communes dont :

- **46 dans le Rhône** : AFFOUX, AMPUIS*, AVEIZE, BEAUVALLON*, BESSENAY, BIBOST, BRULLIOLES, BRUSSIEU, CHABANIÈRE, CHAMBOST-LONGESSAIGNE, CHAUSSAN*, COISE, CONDRIEU*, DUPERNE, ECHALAS, GREZIEU-LE-MARCHE, HAUTE-RIVOIRE, LA-CHAPELLE-SUR-COISE, LARAJASSE, LES HAIES, LES HALLES, LOIRE-SUR-RHONE*, LONGES, LONGESSAIGNE, MEYS, MONTROMANT, MONTROTTIER, POMEYS, RIVERIE, RONTALON*, SAINT-ANDRE-LA-COTE, SAINT-CLEMENT-LES-PLACES, SAINT-CYR-SUR-LE-RHONE*, SAINTE-CATHERINE, STE-FOY-L'ARGENTIERE, SAINT-GENIS-L'ARGENTIERE, SAINT-JULIEN-SUR-BIBOST, SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET, SAINT-MARTIN-EN-HAUT, SAINT-ROMAIN-EN-GAL*, SAINT-ROMAIN-EN-GIER, SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE, SOUZY, TREVES, TUPIN-ET-SEMONS*, VILLECHENEVE.

- **29 dans la Loire** : BUSSIERES, CHATELUS, CHEVRIERES, CIVENS, COTTANCE, DARGOIRE, ESSERTINES-EN-DONZY, JAS, MARINGES, MONTCHAL, NERONDE, PANISSIERES, POUILLY-LES-FEURS, ROZIER-EN-DONZY, SAINT BARTHELEMY-LESTRA, SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ, SAINT-CYR-LES-VIGNES, SAINT-DENIS-SUR-COISE, SAINTE AGATHE EN DONZY, SAINT-MARTIN-LESTRA, SAINT-MEDARD-EN-FOREZ, SAINT-ROMAIN-EN-JAREZ, SALT-EN-DONZY, SALVIZINET, TARTARAS, VALEILLE, VALFLEURY, VIOLAY, VIRIGNEUX.

*communes desservies partiellement

A noter :

- Intégration au 1^{er} janvier 2018, des communes de BUSSIERES, de STE AGATHE EN DONZY et de RIVERIE.
- Depuis le 1^{er} janvier 2018, la commune de BEAUVALLON regroupe les communes de ST JEAN DE TOULSAS, ST ANDEOL LE CHATEAU, et CHASSAGNY (cette dernière est hors périmètre du Syndicat).
- Depuis le 1^{er} janvier 2018 :
 - Saint Etienne Métropole adhère pour 5 communes (en vert ci-dessus)
- Depuis le 1^{er} janvier 2020 :
 - Vienne-Condrieu-Agglo. adhère au Syndicat pour 11 communes (en bleu ci-dessus).
 - La Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) adhère pour 1 commune (Affoux).

Le présent rapport présente les données de l'exercice 2021.

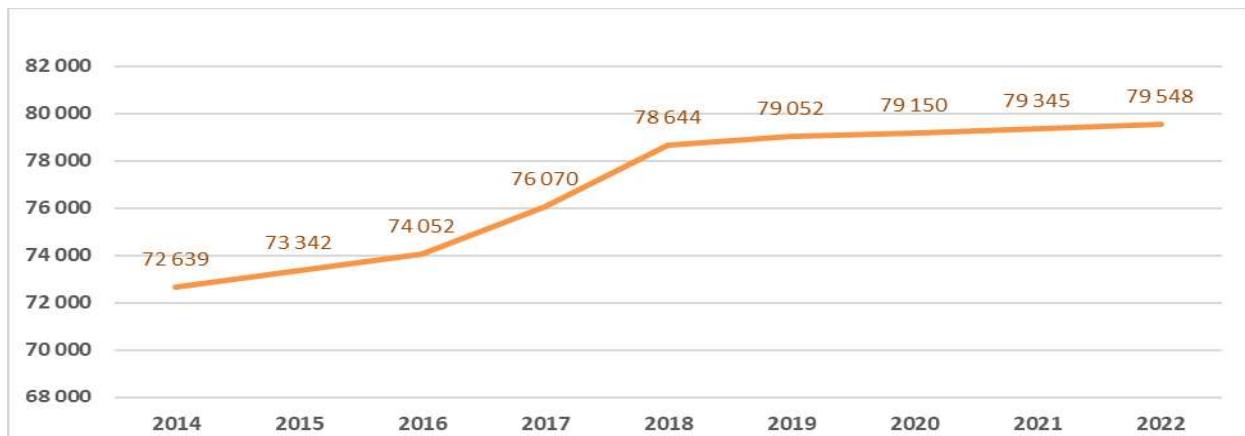
La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) s'est réunie le 27 octobre 2021 dans les locaux du Syndicat. Les points suivants ont été abordés :

- présentation de Mr Montvernay, successeur de Mr Fontbonne à la direction du service.
- l'état d'avancement des travaux en cours.
- le programme prévisionnel des travaux pour 2022.
- la concertation sur le prix de l'eau pour l'année 2022.
- Rappel des procédures en cours : La Concession de Service Public, les 2 accords-cadres à bons de commande pour les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable.
- l'action de communication 2022 auprès des abonnés.

B. *Estimation de la population desservie*

Le service dessert **79 548 habitants** (population légale millésimée 2019 en vigueur à compter du **1^{er} janvier 2022**) dont :

- Département du Rhône : 52 570 habitants pour 23 772 abonnés
- Département de la Loire : 26 978 habitants pour 12 413 abonnés



C. Conditions d'exploitation du service

1. Mode de gestion au 31 décembre 2021

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est SUEZ en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} avril 2010. Initialement, la durée du contrat de 12 ans prenait fin le 31 mars 2022. Dans le cadre d'un avenant n°5 au contrat de D.S.P, celui-ci a été prolongé de 9 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2022 (voir ci-dessous).

Des avenants ont modifié le contrat initial :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/04/2010	<ul style="list-style-type: none"> Intégration de SAINT ROMAIN EN JAREZ dans le périmètre affermé.
2	01/01/2014	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre de la réforme de la réglementation visant la prévention des dommages causés aux réseaux.
3	01/04/2015	<ul style="list-style-type: none"> Réajustement du montant alloué au renouvellement. Modification de la durée de renouvellement des compteurs de diamètre 15 mm en passant de 22 ans à 25 ans avec un âge moyen maximal de 14 ans. Prise en compte de la réalisation des travaux concessifs. Mise en place d'un engagement de performance basé sur l'Indice Linéaire de Perte en remplacement d'un engagement calculé sur le rendement. Remplacement de la pénalité financière par un challenge « Bonus - Malus ». Suppression de l'engagement sur l'édition automatique des devis. Augmentation du fond dédié aux dégrèvements liés aux surconsommations éligibles à la Loi « Warsmann ». Harmonisation des tranches de facturation pour les ventes d'eau en gros.
4	01/01/2017	<ul style="list-style-type: none"> Intégration de STE FOY L'ARGENTIERE et de la partie du bourg de MONTROMANT dans le périmètre affermé.
5	01/01/2018	<ul style="list-style-type: none"> Intégration de BUSSIERES, STE AGATHE EN DONZY et RIVERIE dans le périmètre du contrat de délégation. Prise en compte de la Loi « Hamon » dans le processus d'abonnement au service de l'eau. Prise en compte de la Loi « Brottes » interdisant les coupures d'eau, en adoptant une procédure de recouvrement. Adaptation des jours d'ouverture du point d'accueil des usagers. Modification du règlement de service. Adoption d'un bordereau de travaux permettant la réalisation des contrôles réglementaires dans le cadre de la D.E.C.I. Prolongation du contrat de 9 mois soit jusqu'au 31 décembre 2022.
6	01/03/2020	<ul style="list-style-type: none"> Intégration des ouvrages de la sécurisation du Secteur Nord : <ul style="list-style-type: none"> Réservoir d'eau potable 2 x 400 m³ à VILLECHENEVE Station de pompage 2 x 100 m³/h à PANISSIERES Sortie de l'inventaire des ouvrages suivants : <ul style="list-style-type: none"> Réservoir du Bourg à VALFLEURY (200 m³) Réservoir du Bas Service à STE FOY L'ARGENTIERE (400 m³) Réservoir du Reynaud à BUSSIERES (100 m³) Réservoir de Saint Albin à BUSSIERES (300 m³) Station de pompage de Sevard à BUSSIERES Station de pompage du Rampeau à BUSSIERES Suppression de la maison de RIVERIE. Prix supplémentaires dans le bordereau des prix unitaires pour la fourniture d'hydrophones et la réalisation d'opérations de type « scanner » concomitantes. Tarifs SUEZ et conditions de la fourniture d'eau spécifique au SMHAR (Syndicat Mixte Hydraulique Agricole du Rhône).

		<ul style="list-style-type: none"> Création d'un fonds dédié à des travaux d'économies d'énergie pour un montant de 10 000 € / an (somme fixe jusqu'à l'échéance du contrat) dès la mise en place de « Aquadvanced Energie ».
7	1 ^{er} mai 2021	<ul style="list-style-type: none"> Prise en compte de la loi d'urgence sanitaire du 23 mars 2020 et aux ordonnances subséquentes, acter les compensations mises en œuvre sur le contrat. Ajouter de nouveaux prix au Bordereau des Prix Unitaires.

D. Prestations assurées dans le cadre du service

Les prestations confiées à SUEZ sont les suivantes :

Gestion du service	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs.
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, recouvrement, traitement des doléances client.
Mise en service	des branchements.
Entretien	de la voirie, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des forages, des ouvrages de traitement, du génie civil.
Renouvellement	des branchements, des canalisations < 6 m et canalisations liées aux ouvrages, des compteurs, des vannes et accessoires hydrauliques, des équipements électromécaniques, des équipements hydrauliques de traitement et pompage, des installations électriques et informatiques, du matériel de téléalarme – télésurveillance – télégestion, des clôtures et portails.

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	des canalisations > 6 m.
Réhabilitation	des puits, du génie civil des ouvrages de production et de stockage, de la mise en sécurité des sites.

E. Conventions d'import ou d'export

Lien contractuel	Sens	Usage	Cocontractant	Date d'effet	Durée [an]
Convention	Export	Permanent	BALBIGNY	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	CHAZELLES SUR LYON	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	EPERCIEUX SAINT PAUL	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	MARCENOD (St Etienne Métropole)	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	PAVEZIN (St Etienne Métropole)	01/09/2018	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	SAINT-GALMIER (St Etienne Métropole)	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	SAINTE-CROIX EN JAREZ (St Etienne Métropole)	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	SIDE DU SUD-OUEST LYONNAIS	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	SIE du GANTET	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	SIE DE LA RÉGION DE TARARE	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	SAINT-HEAND (St Etienne Métropole)	01/01/2008	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	SAINT-MARTIN LA PLAINE (St Etienne Métropole)	01/01/2008	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	SORBIERS (St Etienne Métropole)	01/01/2008	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	CHATEAUNEUF (St Etienne Métropole)	01/10/2010	1 an renouvelable
Convention	Import / Export	Secours	SMEP RHÔNE-SUD	20/02/1989	10 ans renouvelable
Convention	Import / Export	Secours	SMEP SAÔNE-TURDINE	01/01/2003	10 ans renouvelable

Convention	Import / Export	Secours	AMPUIS	01/01/2017	10 ans
Convention	Import / Export	Permanent	CC du PILAT RHODANIEN	01/01/2018	10 ans

F. Ressources en eau

1. Points de prélèvement (année civile)

Ouvrage	Capacité de production [m ³ /j]	Prélèvement 2020 [m ³]	Prélèvement 2021 [m ³]	Variation 2020 / 2021
Captages de l'Île du Grand Gravier à GRIGNY Prélèvement en nappe souterraine	36 000	6 035 050	5 873 055	-2,68%
Source du Bessy à MONTROMANT	-	2 413	2 690	+11,48%
		6 037 463	5 875 745	

2. Importations d'eau (année civile)

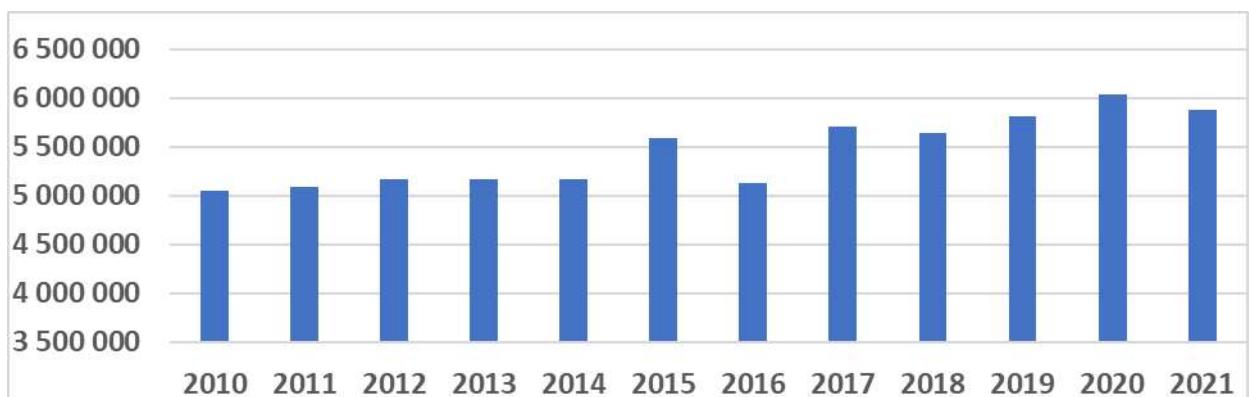
Import depuis	Importé en 2020 [m ³]	Importé en 2021 [m ³]
AMPUIS	0	0
CC du PILAT RHODANIEN	2 815	2 543
SMEP RHÔNE - SUD	0	0
SMEP SAÔNE - TURDINE (interco).	78 549	46 460

3. Total des volumes d'eau potable (année civile)

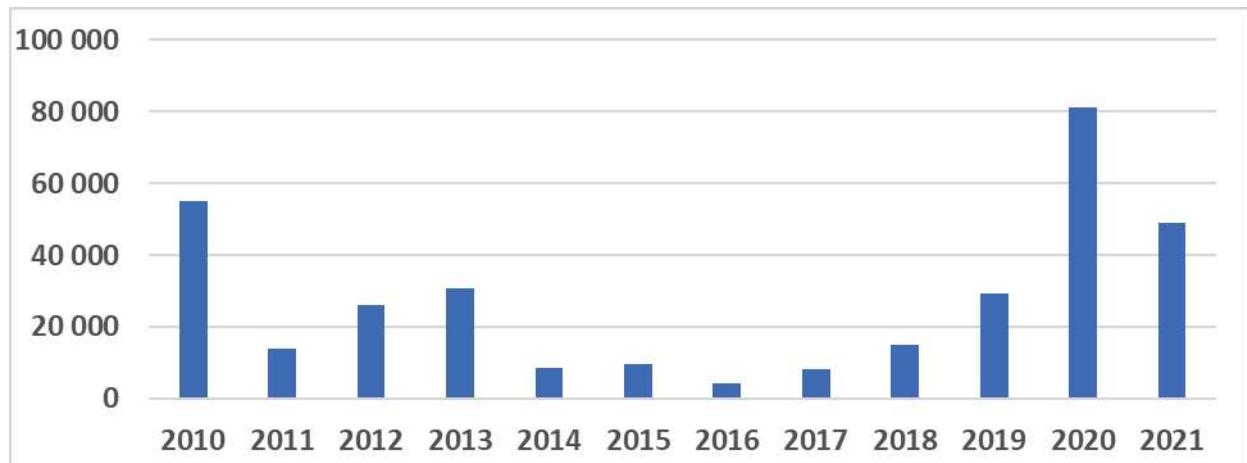
Total des ressources [m ³]	2020	2021	Variation
Ressources propres	6 037 463	5 875 745	-2,68%
Importations	81 364	49 003	- 39,77 %
Total général	6 118 827	5 924 748	- 3,17%

4. Evolution des volumes d'eau potable produits et importés (année civile)

Volume produit



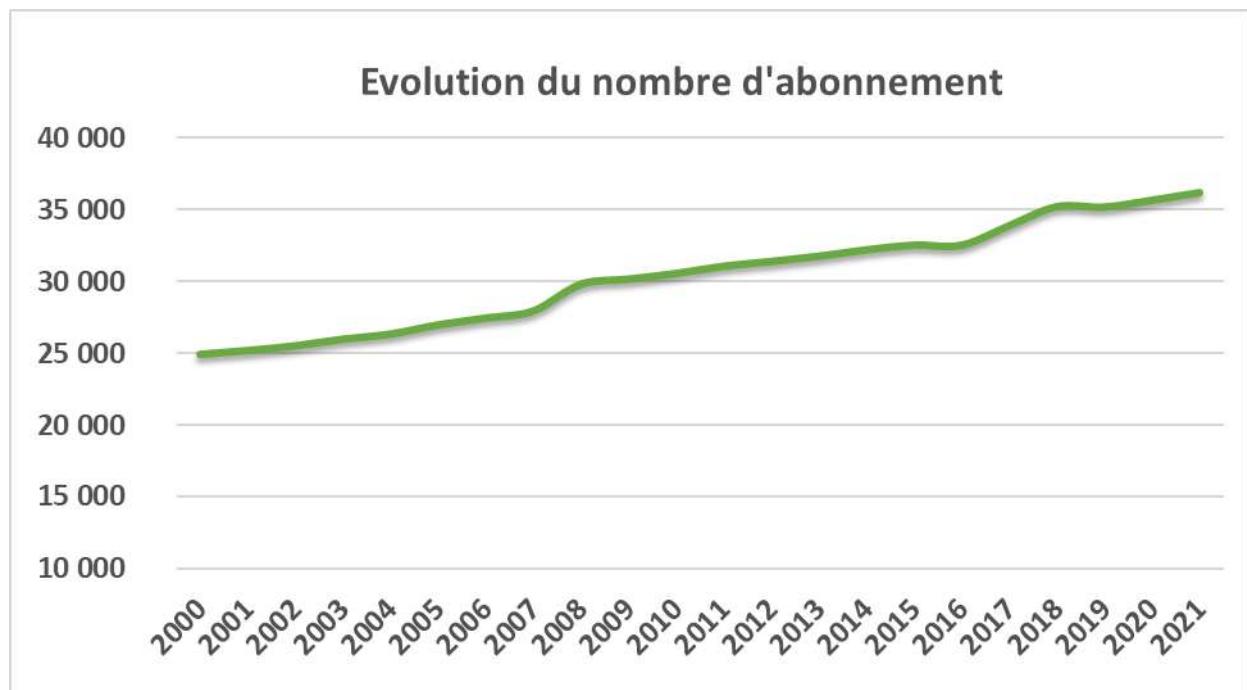
Volume importé



G. Nombre d'abonnements

Abonnements	2018	2019	2020	2021	Variation
Nombre total d'abonnements	35 204	35 176	35 649	36 185	+1,5 %

1. Evolution du nombre total d'abonnements



2. Répartition des abonnements par commune

AFFOUX	159
AMPUIS *	69
AVEIZE	414
BEAUVALLON*	1 231
BESSENAY	1 094
BIBOST	268
BRULLIOLES	392
BRUSSIEU	545
BUSSIERES	772
CHABANIÈRE	1 925
CHAMBOST LONGESSAIGNE	474
CHATELUS	76
CHAUSSAN	417
CHEVRIERES	496
CIVENS	647
COISE	326
CONDRIEU *	291
COTTANCE	363
DARGOIRE	217
DUERNE	342
ECHALAS	803
ESSERTINES EN DONZY	236
GREZIEU LE MARCHE	398
HAUTE RIVOIRE	645
JAS	117
LA CHAPELLE SUR COISE	220
LARAJASSE	799
LES HAIES	305
LES HALLES	220
LOIRE SUR RHONE *	113
LONGES	380
LONGESSAIGNE	273
MARINGES	304
MEYS	380
MONTCHAL	287
MONTROMANT	212
MONTROTTIER	701
NERONDE	316
PANISSIERES	1 547
POMEYS	479
POUILLY LES FEURS	601
RIVERIE	168
RONTALON *	127

ROZIER EN DONZY	716
SALT EN DONZY	235
SALVIZINET	283
SOUZY	384
ST ANDRE LA COTE	127
ST BARTHELEMY LESTRA	323
ST CHRISTO EN JAREZ	820
ST CLEMENT LES PLACES	310
ST CYR LES VIGNES	455
ST CYR SUR LE RHONE *	381
ST DENIS SUR COISE	269
ST GENIS L'ARGENTIERE	460
ST JULIEN SUR BIBOST	298
ST LAURENT DE CHAMOUSSET	1057
ST MARTIN EN HAUT	1 848
ST MARTIN LESTRA	437
ST MEDARD EN FOREZ	438
ST ROMAIN EN GAL *	168
ST ROMAIN EN GIER	248
ST ROMAIN EN JAREZ	541
ST SYMPHORIEN SUR COISE	2 111
STE AGATHE EN DONZY	77
STE CATHERINE	449
STE FOY L'ARGENTIERE	836
TARTARAS	390
TREVES	295
TUPIN ET SEMONS *	203
VALEILLE	277
VALFLEURY	283
VILLECHENEVE	427
VIOLAY	607
VIRIGNEUX	283
	36 185

* Communes desservies partiellement.

II. Volumes mis en distribution, facturés et comptabilisés

Les volumes vendus aux abonnés sont issus des relèves des compteurs des particuliers effectuées entre janvier et juin 2020, et entre janvier et juin 2021. La consommation correspond donc à l'année 2020 pour les abonnés relevés en janvier et à la période de juin 2020 à mai 2021 pour les abonnés relevés en juin.

Afin de comparer des volumes correspondants le plus possible à une même période, le Syndicat a décidé que le calcul des indicateurs de performance se ferait sur la période de relève des compteurs. La période de relève s'étalant sur 6 mois, les volumes produits, importés et exportés sont donc recalculés sur une période « moyenne » d'avril 2020 à mars 2021 pour l'exercice 2021.

A. Bilan des volumes

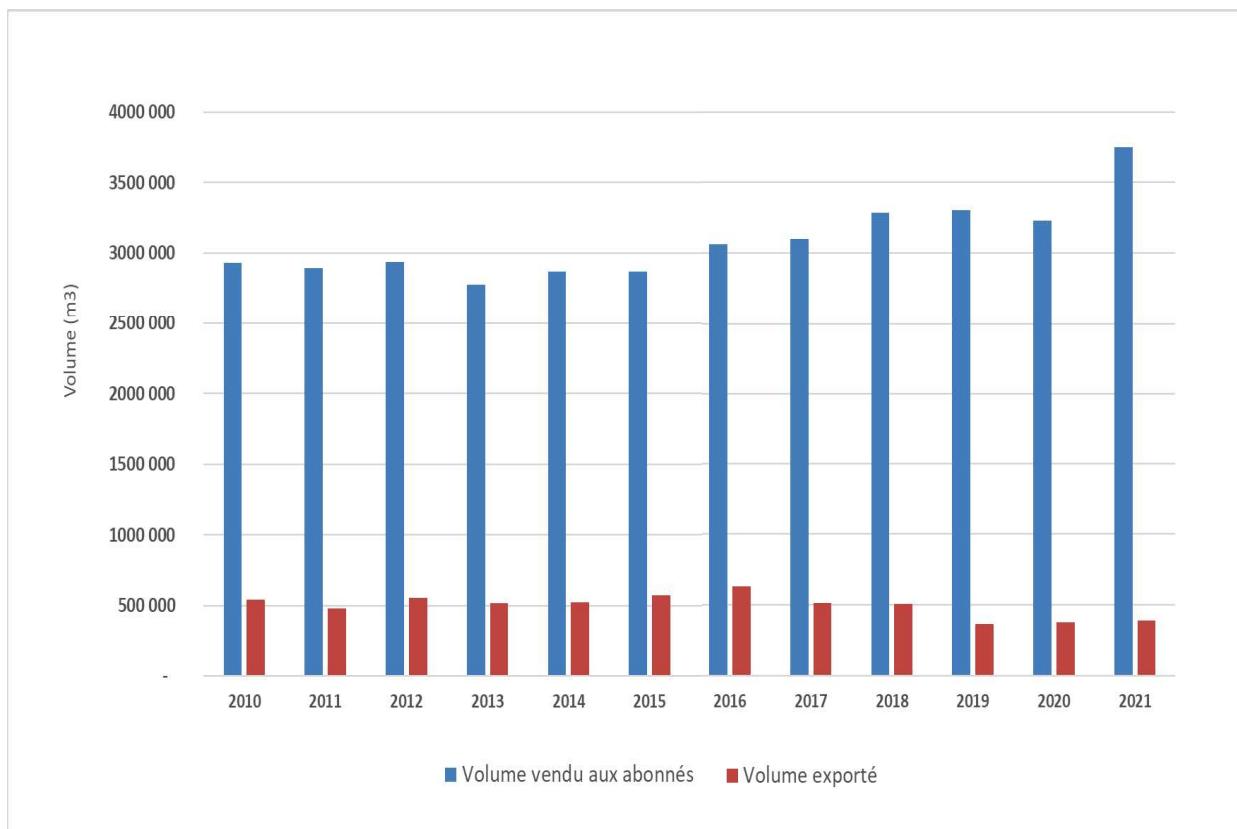
Volumes [m ³]	Période		Variation
	2020	2021	
Sur l'année civile			
Volume produit	6 035 050	5 875 745	- 2,6 %
Volume importé	81 364	49 018	-39,8 %
Volume exporté	403 497	466 895	+ 15,7 %
Volume mis en distribution	5 712 917	5 457 868	- 4,5%
Volume facturé aux particuliers	2 480 151	2 936 513	+ 18,4%
Volume facturé aux collectivités	95 644	110 448	+15,5 %
Volume facturé aux autres clients	663 827	706 270	+ 6,4 %
Volume facturé aux abonnés	3 239 622	3 753 232	+ 15,9 %
Sur la période de relève « moyenne »	avril 2019 à mars 2020	avril 2020 à mars 2021	
Volume produit	5 779 523	6 105 655	+ 1,0 %
Volume importé	31 078	76 491	+ 98,7 %
Volume exporté	376 407	390 548	+3,4 %
Volume mis en distribution	5 434 194	5 791 598	+ 1,1 %
Sur la période de relève	janv - juin 2019 à janv - juin 2020	janv - juin 2020 à janv - juin 2021	
Volume comptabilisé	3 315 685	3 850 870	+16,1 %
- dont volume facturé	3 230 795	3 753 232	+ 16,2 %

Volume moyen facturé par abonné sur la période de relève est de : 103,7 m³ par an.

1. Détail des exportations d'eau (année civile)

Export vers	Exporté en 2020 [m ³]	Exporté en 2021 [m ³]
BALBIGNY	908	856
CHAZELLES SUR LYON	89 106	109 813
EPERCIEUX SAINT PAUL	37 141	33 294
MARCENOD	11 187	0
PAVEZIN	20 323	16 264
SAINTE-CROIX EN JAREZ	8 268	7 174
SAINT-GALMIER	129 489	161 851
SAINT-HEAND	15 704	12 926
SAINT-MARTIN LA PLAINE	918	453
SIDE SUD-OUEST LYONNAIS	1 663	1 541
SIE GANTEL	22 305	18 915
SIE RÉGION DE TARARE	14 759	18 464
SORBIERS	3 225	4 202
CHATEAUNEUF	1 823	1 577
CC du PILAT RHODANIEN	4 079	3 445
Interconnexion :		
SMEP RHÔNE-SUD	939	1141
SMEP SAÔNE-TURDINE	46 189	74 965
AMPUIS	0	15
Volume total exporté (Vente et interco.)	403 497	466 895

2. Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés (période de relève)



B. Longueur du réseau

	31/12/2020	31/12/2021	Commentaire
Linéaire du réseau hors branchements en km	2 163	2 168	Le réseau est totalement intégré sur le SIG

III. Tarification et recettes du service public

A. Fixation des tarifs en vigueur

- **L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part Syndicale.**
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :
 1. Comité Syndical du 27 novembre 2020, fixation du prix de l'eau au 1^{er} janvier 2021.
 2. Comité Syndical du 26 novembre 2021, fixation du prix de l'eau au 1^{er} janvier 2022.
- **Les tarifs concernant la part de SUEZ sont fixés par le contrat et indexés semestriellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.**
- **Les redevances sont fixées par les organismes concernés** (Agences de l'Eau).
- **Le service est assujetti à la TVA** (maintenue à 5,5 %).

B. Prix du service de l'eau potable

Le prix du service comprend :

- une partie fixe ou abonnement.
- une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable.

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement au cours du premier semestre.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée (50 % de l'année précédente).

Au 1^{er} janvier 2022, seules les communes de BUSSIERES et STE AGATHE EN DONZY ont un tarif différencié.

Autre point :

01/01/2022	
Frais d'accès au service perçus par SUEZ (en € TTC)	43,63

La collectivité ne perçoit pas de frais d'accès au service.

1. Redevance de pollution domestique par commune

La redevance de pollution domestique est reversée aux agences de l'eau concernées. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par ces organismes receveurs.

Elle varie selon les communes du service.

	1 ^{er} janvier 2021	1 ^{er} janvier 2022
AFFOUX	0.28	0.28
AMPUIS	0.28	0.28
AVEIZE	0.28	0.28
BEAUVALLON	0.28	0.28
BESSENAY	0.28	0.28
BIBOST	0.28	0.28
BRULLIOLES	0.28	0.28
BUSSIERES	0.23	0.23
BRUSSIEU	0.28	0.28
CHABANIÈRE	0.28	0.28
CHAMBOST LONGESSAIGNE	0.23	0.23
CHATELUS	0.23	0.23
CHAUSSAN	0.28	0.28
CHEVRIERES	0.23	0.23
CIVENS	0.23	0.23
COISE	0.23	0.23
CONDRIEU	0.28	0.28
COTTANCE	0.23	0.23
DARGOIRE	0.28	0.28

DUERNE	0.23	0.23
ECHALAS	0.28	0.28
ESSERTINES EN DONZY	0.23	0.23
GREZIEU LE MARCHE	0.28	0.28
HAUTE RIVOIRE	0.23	0.23
JAS	0.23	0.23
LA CHAPELLE SUR COISE	0.23	0.23
LARAJASSE	0.23	0.23
LES HAIES	0.28	0.28
LES HALLES	0.28	0.28
LOIRE SUR RHONE	0.28	0.28
LONGES	0.28	0.28
LONGESSAIGNE	0.23	0.23
MARINGES	0.23	0.23
MEYS	0.28	0.28
MONTCHAL	0.23	0.23
MONTROMANT	0.28	0.28
MONTROTTIER	0.28	0.28
NERONDE	0.23	0.23
PANISSIERES	0.23	0.23
POMEYS	0.23	0.23
POUILLY LES FEURS	0.23	0.23
RIVERIE	0.28	0.28
RONTALON	0.28	0.28
ROZIER EN DONZY	0.23	0.23
SAINT ANDRE LA COTE	0.23	0.23
SAINT BARTHELEMY LESTRA	0.23	0.23
SAINT CHRISTO EN JAREZ	0.23	0.23
SAINT CLEMENT LES PLACES	0.23	0.23
SAINT CYR LES VIGNES	0.23	0.23
SAINT CYR SUR LE RHONE	0.28	0.28
SAINT DENIS SUR COISE	0.23	0.23
SAINTE AGATHE EN DONZY	0.23	0.23
SAINTE CATHERINE	0.23	0.23
SAINTE FOY L'ARGENTIERE	0.28	0.28
SAINT GENIS L'ARGENTIERE	0.28	0.28
SAINT JULIEN SUR BIBOST	0.28	0.28
SAINT LURENT DE CHAMOUSSET	0.28	0.28
SAINT MARTIN EN HAUT	0.23	0.23
SAINT MARTIN LESTRA	0.23	0.23
SAINT MEDARD EN FOREZ	0.23	0.23
SAINT ROMAIN EN GAL	0.28	0.28
SAINT ROMAIN EN GIER	0.28	0.28
SAINT ROMAIN EN JAREZ	0.28	0.28
SAINT SYMPHORIEN SUR COISE	0.23	0.23
SALT EN DONZY	0.23	0.23
SALVIZINET	0.23	0.23
SOUZY	0.28	0.28
TARTARAS	0.28	0.28
TREVES	0.28	0.28
TUPIN & SEMONS	0.28	0.28
VALEILLE	0.23	0.23
VALFLEURY	0.28	0.28
VILLECHENEVE	0.23	0.23
VIOLAY	0.23	0.23
VIRIGNEUX	0.23	0.23

Au 1^{er} janvier 2022, on compte 2 valeurs différentes de la redevance de pollution domestique appliquées aux communes du Syndicat :

Agence de l'eau	Valeur de la redevance pollution	Nombre de communes	Nombre d'abonnés
Rhône-Méditerranée-Corse	0,28 €	36	16 378
Loire-Bretagne	0,23 €	39	19 807

2. Le prix de l'eau

a) Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	Tarif au 1/01/2021	Tarif au 1/01/2022*	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement	53,04	54,26	2,3 %
Part Proportionnelle [€ HT/m ³] (Tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³) N° 2 (101 à 1 500 m ³) N° 3 (au-delà de 1 500 m ³)	0,6872 0,8353 0,5860	0,6978 0,8483 0,5951	+ 1,55 % + 1,55 % + 1,55 %
Part de la collectivité*				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire	47,44	48,34	+1,90 %
Part Proportionnelle [€ HT/m ³] (Tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³) N° 2 (101 à 1 500 m ³) N° 3 (au-delà de 1 500 m ³)	1,3576 1,3576 1,3576	1,3834 1,3834 1,3834	+ 1,90 % + 1,90 % + 1,90 %
Redevances				
Agence de l'Eau [€/m ³]	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	0,070	0,085	21,43 %
Agence de l'Eau [€/m ³]	Redevance pollution domestique	0,23	0,23	0 %
Taxe	TVA	5,5 %	5,5 %	0,0 %

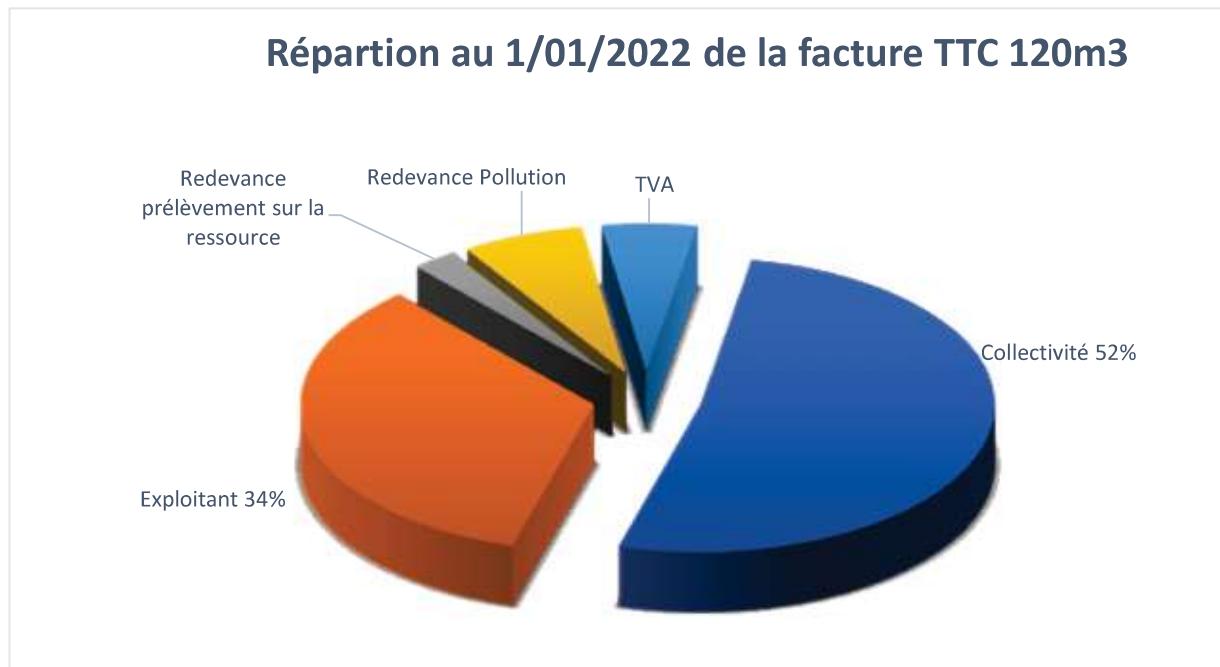
* Délibération du Comité Syndical du 26 novembre 2021.

b) Composantes de la facture 120 m³ d'un usager (€ TTC) ¹

	Désignation	M ³	Prix unitaire 1/01/ 2022	Montant au 1/01/2022
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement		54,26	54,26
Consommation [€ HT/m ³]	(0 à 100 m ³)	100	0,6978	69,78
	(101 à 1 500 m ³)	20	0,8483	16,97
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement		48,34	48,34
Consommation [€ HT/m ³]	(0 à 100 m ³)	100	1,3834	138,34
	(101 à 1 500 m ³)	20	1,3834	27,67
Tiers				
Agence de l'Eau [€ HT/an]	Redevance prélèvement	120	0,085	10,20
Agence de l'Eau [€ HT/m ³]	Redevance pollution domestique	120	0,23 ²	27,60
Total HT en €				393,16
Taxe	TVA (5,5 %)			21,62
Total TTC 120 m³ en €				414,78
Soit le m³ TTC en €				3,456

- 1 Le prix au m³ est calculé pour une consommation annuelle de 120 m³ (référence INSEE). Le prix TTC du service au m³ (pour 120 m³) doit être calculé en intégrant toutes les taxes (TVA) et les redevances (redevance de prélèvement sur la ressource et redevance de pollution domestique).
- 2 Le prix TTC du service au m³ (pour 120 m³) est calculé en prenant le montant de la redevance pollution correspondant au plus grand nombre d'abonnés. Les 39 communes du Syndicat ayant une redevance de pollution domestique de 0,23 €/m³ (Loire Bretagne) représentent le plus grand nombre d'abonnés.

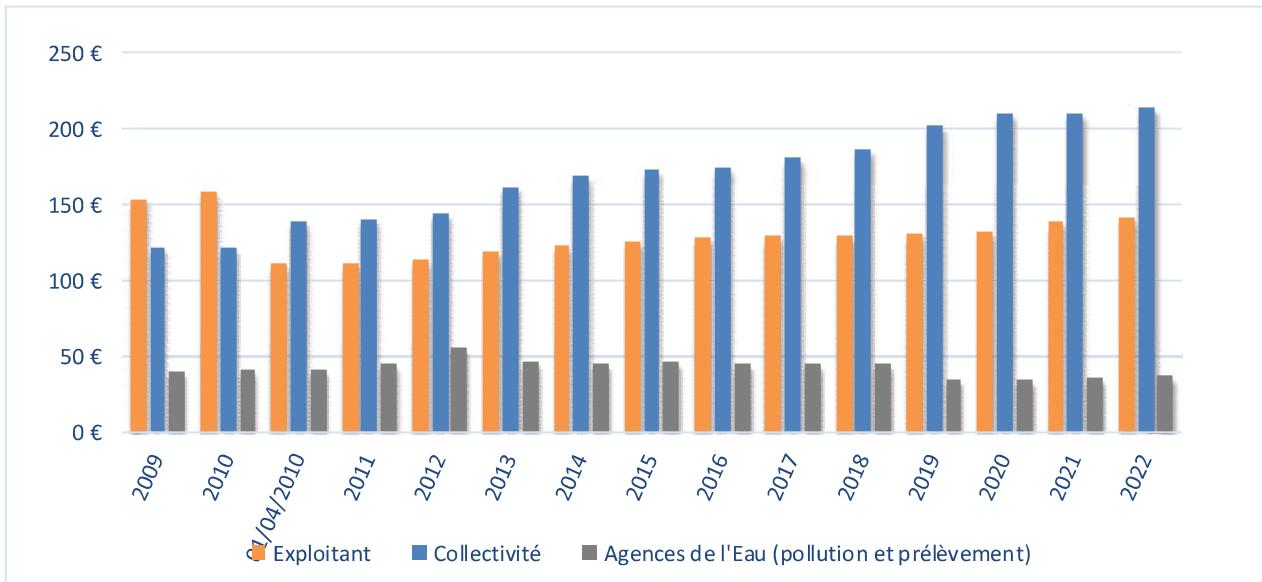
Part de la part fixe par rapport à l'ensemble du montant hors taxes : 26,1 % au 1^{er} janvier 2022.



3. Evolution du prix et des composantes du tarif depuis 2010

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Σ Redevances [€]	Total HT [€]	Total TTC
2010	158,57	121,30	41,02	320,89	338,54
1/04/2010	111,50	139,00	41,02	291,52	307,55
2011	111,50	140,71	45,60	297,81	313,88
2012	114,06	143,79	56,40	314,25	331,53
2013	118,63	161,40	46,20	326,23	344,17
2014	123,54	169,60	45,60	338,74	357,37
2015	125,38	172,80	46,32	344,50	363,45
2016	127,80	173,94	44,64	346,38	365,43
2017	129,89	181,71	45,36	356,96	376,59
2018	130,27	185,97	44,64	360,88	380,73
2019	130,41	201,77	35,04	367,22	387,42
2020	132,86	210,02	35,04	377,92	398,71
2021	138,47	210,35	36,00	384,82	405,98
2022	141,01	214,35	37,80	393,16	414,78



4. Evolution du prix du m³ d'eau



5. Le prix de l'eau pour les abonnés des communes de BUSSIERES et de STE AGATHE EN DONZY

Evolution du tarif :

	Désignation	Tarif au 1 ^{er} janvier 2021	Tarif au 1 ^{er} janvier 2022	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement	68,48	54,26	-20,77 %
	0 à 100 m ³	2,3224	0,6978	-69,95 %
Part Proportionnelle [€ HT/m ³]	101 1500 m ³	2,3224	0,8483	-63,47 %
	> 1500m3	2,3224	0,5951	-74,37%
Part de la collectivité*				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire	47,44	62,56	+31,9 %
Part Proportionnelle [€ HT/m ³]	Consommation	1,8982	3,573	+88,45%
Redevances				
Agence de l'Eau [€/m ³]	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	0,070	0,085	+21,4 %
Agence de l'Eau [€/m ³]	Redevance pollution domestique	0,23	0,23	0 %
Taxe	TVA	5,5 %	5,5 %	5,5 %

Composante de la facture 120 m³ d'un usager (en € TTC) :

	Désignation	M ³	Prix unitaire 1/01/2022	Montant au 1/01/2022
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement		54,26	54,26
Consommation [€ HT/m ³]	0 à 100 m ³	100	0,6978	69,78
	101 à 120m ³	20	0,8483	16,97
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement		62,56	62,56
Consommation [€ HT/m ³]	(0 à 120 m ³)	120	3,573	428,76
Tiers				
Agence de l'Eau [€ HT/an]	Redevance prélèvement	120	0,085	10,20
Agence de l'Eau [€ HT/m ³]	Redevance pollution domestique	120	0,23	27,60
Total HT en €				670,13
Taxe	TVA (5,5 %)			36,85
Total TTC 120 m³ en €				706,98
Soit le m³ TTC en €				5,89

C. Tarification des ventes d'eau en gros

Pour la part collectivité :

Le tarif de la première tranche de consommation des ventes en gros (1 à 1500 m³) est similaire à celui des abonnés. Au-delà, le tarif est dégressif selon les tranches suivantes.

	Tarif au 01/01/2021	Tarif au 01/01/2022
Abonnement (avec une base minimum de 320 habitants et maximum de 3 500 habitants)	2,99 € (au 1/04/2021)	2,99 € (au 1/04/2022)
Part Proportionnelle		
1 à 1 500 m ³	1,3576 €	1,3834 €
1 501 à 10 000 m ³	0,9253 €	0,9429 €
Au-dessus de 10 000 m ³	0,7283 €	0,7421 €

Pour la part exploitant :

	Tarif au 01/01/2021	Tarif au 01/01/2022
Abonnement	52,34 €	53,54 €
Part Proportionnelle		
1 à 1 500 m ³	0,8353 €	0,8483 €
1 501 à 10 000 m ³	0,5417 €	0,5501 €
Au-dessus de 10 000 m ³	0,5417 €	0,5501 €

D. Recettes d'exploitation

1. Recettes de la collectivité

	2020	2021	Variation 2020 / 2021
Recettes vente d'eau domestique	6 234 945,74 €	6 784 847,86 €	+ 8,82 %
Autres recettes ¹	245 332,00 €	246 672,20 €	+ 0,55 %
Total des recettes	6 480 277,74 €	7 031 520,06 €	+ 8,50 %

¹ : Les autres recettes correspondent aux contributions des communes liées à la mise à disposition du réseau syndical pour le service incendie et aux contrôles réglementaires des poteaux incendie.

2. Recettes de l'exploitant

	2020	2021	Variation 2020 / 2021
<u>Recettes ventes d'eau</u>			
Part fixe (abonnement)	1 817 093 €	1 904 756 €	4,82 %
Part variable (consommation)	2 604 933 €	3 041 637 €	+16,76 %

Recettes de volume exporté	184 437 €	230 299 €	+ 24,86 %
Total des recettes vente d'eau	4 606 463 €	5 176 692 €	+ 12,39 %
Autres recettes	2020	2021	
Recettes liées aux travaux et produits accessoires	681 531€	715 973 €	+ 5,05 %
Total des recettes	5 287 994 €	5 892 665 €	+ 11,4 %

IV. Indicateurs de performance du service

A. Qualité de l'eau

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

	Nombre de prélèvements réalisés par l'ARS	Taux de conformité
Analyses bactériologiques	130	100 %
Analyses physico-chimiques	157	100 %

Les résultats des analyses sont disponibles sur le site internet :
<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>

B. Protection des ressources en eau

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau du Captage de l'Île du Grand Gravier

	0%	Aucune action
	20%	Etudes environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	Dossier déposé en préfecture
<input type="checkbox"/>	60%	Arrêté préfectoral
<input type="checkbox"/>	80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés).
	100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Import d'eau traitée depuis AMPUIS

<input type="checkbox"/>	20 %	Avis de l'hydrogéologue rendu
--------------------------	------	-------------------------------

Import d'eau traitée depuis RHONE-SUD

<input type="checkbox"/>	60 %	Arrêté préfectoral
--------------------------	------	--------------------

Import d'eau traitée depuis CC du PILAT RHODANIEN

<input type="checkbox"/>	60 %	Arrêté préfectoral
--------------------------	------	--------------------

Import d'eau traitée depuis SMEP SAÔNE-TURDINE

<input type="checkbox"/>	60 %	Arrêté préfectoral signé le 18 octobre 2011
--------------------------	------	---

Valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

80 %

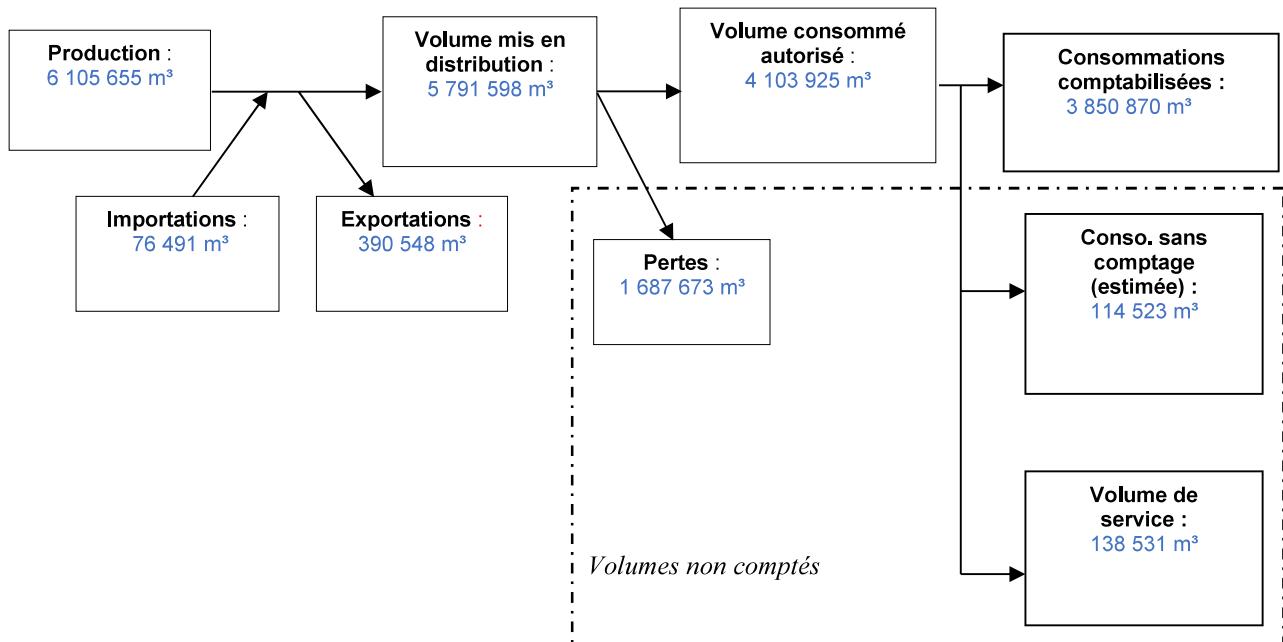
C. Connaissance et gestion patrimoniale du réseau

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Les grands ouvrages, réservoirs, stations de traitement, pompages... ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

		Nombre de points	Points obtenus
<input type="checkbox"/>	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs de mesures.	10	10
<input type="checkbox"/>	Mise à jour annuelle des plans des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellement de réseaux.	5	5
<input type="checkbox"/>	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations carto. Mise à jour annuelle à partir d'une procédure formalisée.	10	10
<input type="checkbox"/>	+ 1 point par tranche de 10 % (matériau et diamètre renseignés) + 5 points si 95 % du réseau renseigné.	5	5
<input type="checkbox"/>	Connaissance de 50 % de la date ou période de pose des tronçons identifiés (0 à 15 pts).	15	15
<input type="checkbox"/>	Localisation et description des ouvrages annexes (vannes, ventouses, compteurs et conventions de servitudes).	10	10
<input type="checkbox"/>	Mise à jour annuelle de l'inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants.	10	10
<input type="checkbox"/>	Localisation des branchements sur les plans du réseau.	10	10
<input type="checkbox"/>	Caractéristiques des compteurs d'eau avec le carnet métrologique et la date de pose renseignées.	10	10
<input type="checkbox"/>	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau avec date et nature des réparations / travaux effectués renseignés.	10	10
<input type="checkbox"/>	Localisation des autres interventions sur le réseau (réparations, purges,).	10	10
<input type="checkbox"/>	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (sur 3 ans).	10	0
<input type="checkbox"/>	Modélisation des réseaux portant sur 50 % du linéaire de réseaux mise en œuvre.	5	5
	TOTAL	120	110

D. Performance du réseau



Les chiffres annoncés sont ceux calés sur la période de relève.

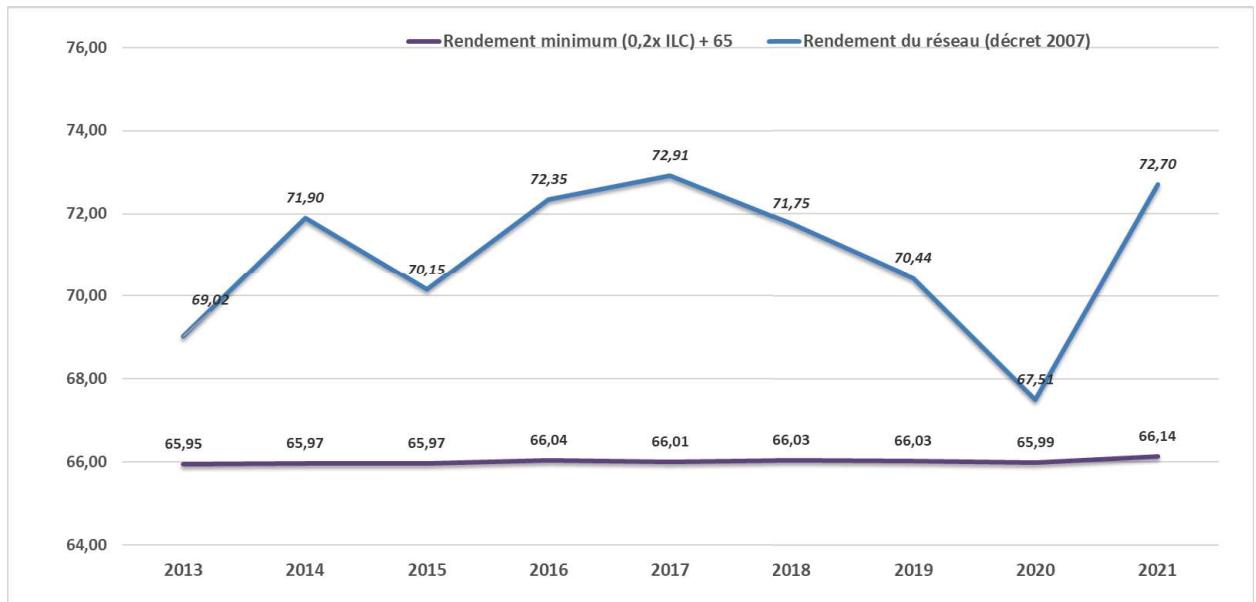
Source : données de l'exploitant

- Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées par l'exploitant.
- Les volumes de service (vidanges, purges, lavages des réservoirs, ...) sont comptabilisés et estimés.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution** =
 (consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) /
 (volume produit + importations)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Rendement du réseau de distribution	72,35 %	72,91 %	71,75 %	70,40 %	67,50 %	72,7 %



- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes) / longueur du réseau hors branchements/365

	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire des volumes non comptés* [m³/km/j]	2,11	2,24	2,48	2,68	2,45

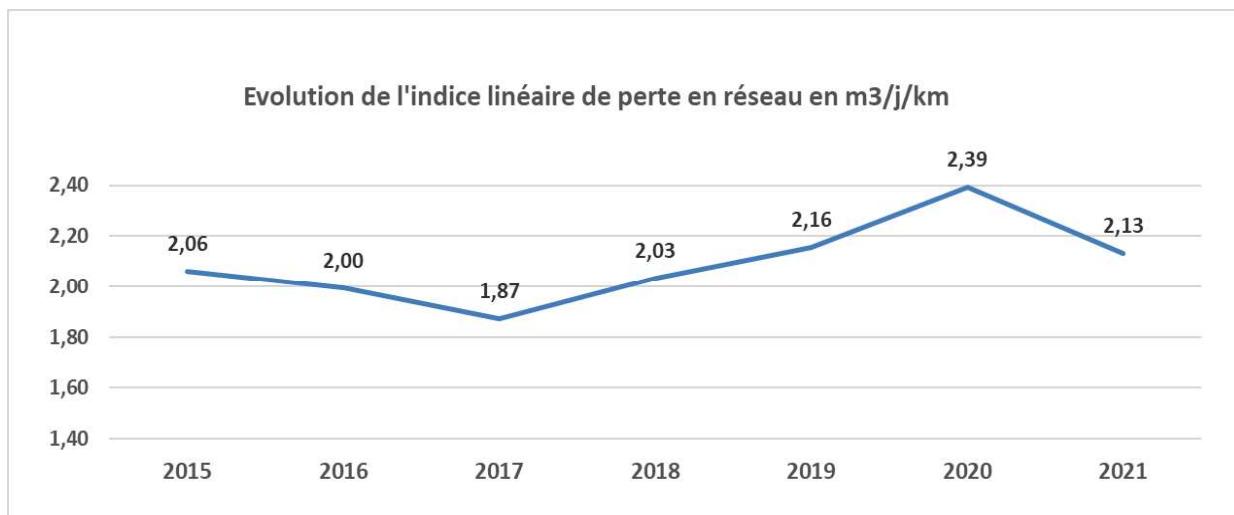
L'indice linéaire des volumes non comptés est considéré comme acceptable en milieu rural quand il est inférieur à 2,5 et bon quand il est inférieur à 1,5.

- indice linéaire de pertes en réseau = pertes / longueur du réseau hors branchements

	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j] *	1,87	2,03	2,16	2,39	2,13

L'indice linéaire de pertes est considéré comme acceptable en milieu rural quand il est inférieur à 2,4 et bon quand il est inférieur à 1,5.

Pour les années antérieures à 2014, le linéaire de réseau a été actualisé à 2 080 km (Donnée SIG).



E. Renouvellement des réseaux

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	22,494	19,386	19,041	22,561	25,450	28,044	28,45*
Taux de renouvellement annuel						1,31%	

* 31,115 km renouvelés en comprenant les canalisations de branchements en Ø 25 mm soit un taux de renouvellement annuel de 1,44 %.

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 1,14 % hors branchements.

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelé au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Le linéaire total du réseau d'eau potable enregistré dans le SIG au 31 décembre 2021 est de 2 168 km.

F. Continuité du service

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24 heures à l'avance.

Les périodes d'alimentation par une eau non conforme au regard des normes de potabilité ne sont pas comptées comme des interruptions. Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte.

Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures ne sont pas prises en compte.

	2017	2018	2019	2020	2021
Taux d'occurrence des interruptions de service non prog.	5,38 %	6,19 %	4,09 %	3,53 %	3,07 %

Source : données de l'exploitant

G. Délai d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

SUEZ s'est engagé sur un délai maximal pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant de 48 h.

Taux de respect (pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté) :

	2017	2018	2019	2020	2021
Taux de respect du délai	94,71 %	87,18 %	87,28 %	87,3 %	95,8 %

Source : données de l'exploitant

H. Durée d'extinction de la dette

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

	2017	2018	2019	2020	2021
Durée d'extinction de la dette	1,71	1,50	1,77	1,66	1,34

I. Taux d'impayés

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1.

Le montant facturé au titre de l'année N - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris la redevance de prélèvement, la redevance pollution et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

	2017	2018	2019	2020	2021
Taux d'impayés	0,87 %	0,92 %	0,99 %	1,19 %	1,11 %

Source : données de l'exploitant

Remarque : le taux d'impayés correspond à la somme des montants des impayés et non au nombre de factures impayés.

J. Taux de réclamations

Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites, reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité, rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

	2017	2018	2019	2020	2021
Taux de réclamations global %	12,56	10,11	9,15	12,4	11,9
Nombre de réclamations reçues par l'exploitant	418	356	322	443	429

Source : données de l'exploitant

K. Dégrèvements sur les factures d'eau

Pour des surconsommations exceptionnelles et accidentelles, des dégrèvements sont accordés aux abonnés domestiques dans le cadre de la loi « Warsmann » de 2012.

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de dossiers de dégrèvement éligibles	112	131	134	100	188
Nombre de dossiers non éligibles	32	71	52	34	78

Pour l'année 2021, 62 481 m³ ont été exonérés (contre 44 511 m³ en 2020) avec des dégrèvements allant de 2 m³ à 7 518 m³.

L. Performance du centre d'appel

Le délégataire s'engage à réaliser un taux de prise d'appel > ou = à 85 % en moyenne calculé par semestre.

	2018	2018	2019	2019	2020	2020	2021	2021
	1 ^{er} sem.	2 ^e sem.						
Taux de prise d'appel moyen	88,3 %	86,9 %	88,5 %	84,1 %	83,8 %	84,1%	83,7 %	84,6%

V. Financement des investissements du service

A. Travaux engagés ou finalisés au cours de l'exercice

<u>Objet des travaux</u>	Dépenses réalisées en 2021	Subventions reçues en 2021
Programme 2018 : Renouvellement des canalisations	200 050,12 €	
Programme 2019 : Renouvellement des canalisations	407 730,30 €	
Programme 2019 : Actions sur les économies d'eau		51 716,00 €
Programme 2019 : Travaux sur les ouvrages	41 417,46 €	
Programme 2020 : Renouvellement des canalisations et lotissements	6 207 482,7 €	
Programme 2020 : Actions sur les économies d'eau	145 623,50 €	154 112,00 €
Programme 2021 : Renouvellement des canalisations et lotissements	1 684 743,71 €	
Programme 2021 : Actions sur les économies d'eau	118 726,08 €	
Programme 2021 : Travaux sur les ouvrages	334 416,69 €	

B. Programme pluriannuel de travaux 2022.

Programme de travaux présenté au Comité Syndical du 8 avril 2022.

<u>Objet des travaux</u>	<u>Montant de travaux</u>
Renouvellement des canalisations.	5 240 600,00 €
Construction du nouveau siège du Syndicat et des locaux pour le délégataire.	1 820 000,00 €
Renouvellement de la ligne de télécommande 2 ^{ème} tranche.	250 000,00 €
Réhabilitation d'ouvrages	600 000,00 €
Schéma Directeur d'Eau Potable et PGSSE	340 000 €
Divers et imprévus	150 000,00 €
TOTAL DU PROGRAMME 2022	8 400 600 €
Travaux hors programme	350 000,00 €
TOTAL DES TRAVAUX 2022	8 750 600,00 €

C. Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2021, fait apparaître les valeurs suivantes :

	2018	2019	2020	2021
Encours de la dette au 31 décembre	8 602 037,87 €	10 881 781,61 €	10 557 375,28 €	9 164 861,40 €
Remboursements au cours de l'exercice	1 212 337,29 €	1 310 629,67 €	1 520 315,82 €	1 565 513,11 €
dont en intérêts	213 751,63 €	192 873,41 €	205 909,48 €	172 999,23 €
dont en capital	998 585,66 €	1 117 756,26 €	1 314 406,34 €	1 392 513,88 €

D. Amortissements réalisés

	2018	2019	2020	2021
Montant de la dotation aux amortissements	2 944 815,43 €	3 038 877,93 €	3 144 714,38 €	3 109 735,19 €

VI. Actions de solidarité et de coopération décentralisée

A. Aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité

	2018	2019	2020	2021
Montant des abandons de créances de la collectivité.	2 224,34 €	1 137,98 €	570,32 €	2 705,14, €
Nombre d'aides accordées par le Syndicat.	29	19	8	26

Le Syndicat adhère depuis 2007 au Fonds Solidarité Logement du département du Rhône. Les aides attribuées prennent la forme d'un abandon de créance, dans la limite d'une somme maximum de 0,20 € par abonné et par an pour la part collectivité, soit **4 754,40 € pour l'année 2021**.

Etant donné que les fonds consacrés aux abonnés du Département du Rhône ne sont pas entièrement utilisés, le Syndicat accorde chaque année des abandons de créances pour des abonnés domiciliés dans le Département de la Loire.

Montant des abandons de créances accordés par le délégataire en 2021 : **3 287,45 € HT**

B. Opérations de coopération décentralisée

Description	2018	2019	2020	2021
Subventions à des associations humanitaires.	11 850 €	12 300 €	12 300 €	12 450 €

Le Syndicat finance à hauteur de 0,35 € par abonné des actions de solidarité.

Les opérations de coopération décentralisée concernent en 2021 :

- KEUR D'AFRIQUE : 12 450 €

VII. Tableau récapitulatif des indicateurs

Indicateurs du service et de performance	2020	2021
Estimation du nombre d'habitants desservis	79 345	79 548
Nombre d'abonnés	35 649	36 185
Prix TTC au m ³ pour 120 m ³	3,38 € / m ³ (01/01/2021)	3,45 € / m ³ (01/01/2022)
Taux de conformité des prélèvements par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
Taux de conformité des prélèvements par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	99,4%	100%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau	110/120	110/120
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
Rendement du réseau de distribution	67,5 %	72,7 %
Indice linéaire des volumes non comptés	2,68 m ³ /j/km	2,45 m ³ /j/km
Indice linéaire de pertes en réseau	2,39 m ³ /j/km	2,13 m ³ /j/km
Taux moyen de renouvellement des réseaux (sur 5 ans)	1,06 %	1,14 %
Nombre de demandes d'abandons de créances accordées par le Syndicat	8	26
Montant des abandons de créances (Syndicat + Suez)	1 900,33 €	5 992,59 €
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	3,53 %	3,07 %
Taux de respect du délai maximal d'ouvertures des branchements pour les nouveaux abonnés	87,30 %	95,8 %
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	1,66 ans	1,34 ans
Taux d'impayés sur les factures d'eau	1,19 %	1,11 %
Taux de réclamations	12,4 %	11,9 %
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	OUI	OUI

Des informations sur le service, et tout autre service d'eau ou d'assainissement, sont disponibles sur le site internet www.services-eaufrance.fr.

Aussi, les résultats des analyses sur la qualité de l'eau distribuée, réalisées par les Agences Régionales de Santé du Rhône et de la Loire, sont consultables sur le site du ministère de la santé www.sante.gouv.fr rubrique « eau potable ».